

Lettre d'informations du Comité du Loiret de Basket-Ball – Éditée le 17 avril 2009

SOMMAIRE :

- Fête mini du 3 mai
- Concours vidéo
- Règlement concours photo
- Récompense fête mini
- 1/2 finale coupes séniors
- Challenge Benjamin(e)s
- Secrétariat
- Journée mini 9 et 16 mai



CONSULTER LE REGLEMENT
EN ANNEXE

2^{ème} FÊTE DU MINI BASKET

Organisation :
Comité du Loiret

**DIMANCHE 03 MAI
2009**

Parc des Expositions – ORLEANS

POUSSINS
POUSSINES
MINI-POUSSINS
MINI POUSSINES
BABY BASKET
TOUS A ORLEANS !

Merci de
retourner le
coupon-réponse
en indiquant le
nombre au plus
juste de
participants.



En 2009, je recevrai

- un porte-clés « Maillot Equipe de France », un Kinder Country
- un stylo et un cahier de jeu par KINDER
- une mini bande dessinée BAMBOO
- une casquette LA MIE CÂLINE
- un diplôme MiniBasket DISNEY XD
- un sticker MiniBasket par AZUREVA
- un album PANINI
- une médaille « Champion MiniBasket » par la FFBB

**VIDÉO GRAND JEU
CONCOURS**

Filme ta Fête du MiniBasket
et pars voir **TONY PARKER**
et **L'ÉQUIPE DE FRANCE !!!**

À GAGNER !

- des billets pour les matches 2009 de l'Équipe de France
- des maillots de l'Équipe de France
- des BD Basket Dunk
- des posters dédiés par les joueurs de l'Équipe de France

Ta vidéo fait :

- moins de 10 méga octets envoie-la par mail à videos@basketfrance.com
- plus de 10 méga octets grave-la sur un CD ou un DVD à envoyer à :
FFBB - Service Communication
117, rue du Château des Rentiers
75013 PARIS

À ENVOYER AVANT LE 30 JUIN 2009
(le cachet de la Poste faisant foi)

Un grand jeu concours vidéos
en filant la Fête !

1/2 de FINALES des COUPES DEPARTEMENTALES - 18/19 AVRIL

Coupe du LOIRET MASCULINS

CSM SULLY S/LOIRE 1SM (+20) - US FAY AUX LOGES HM
BC BALGENCIEN 2SM (+40) - ST JEAN LE BLANC B PRM

Coupe du COMITE MASCULINS

CSC BRIARE 2SM (+30) - BOIGNY BC HM
ACB LA CHAPELLE 2SM (+30) - ABC ST JEAN DE BRAYE HM

Coupe du LOIRET FEMININS

BC BALGENCIEN 1SF (+10) - ENT CLERY/LA MAG PF
CSM SULLY S/LOIRE PF (+30) - AL LA SOURCE ERF

Coupe du COMITE FEMININS

US LA FERTE SY AUBIN PF (+10) - BOIGNY BC HF
AS JOUY LE POTIER 1SF (+10) - ABEILLE DE GIEN PF

SECRETARIAT

Suite à l'arrêt médical d'ANGELIQUE, les horaires d'ouverture s'en trouvent modifiés jusqu'au lundi 4 mai. FANNY pourra vous répondre de 9h à 12h chaque jour jusqu'au 30 avril.

Mieux vaut tard que jamais !

Lors du déroulement des finales départementales du challenge benjamin(e)s, l'image du comité fut quelque peu écornée par une organisation approximative (aucune récompense, absence du verre amical, manque d'informations...). Depuis plusieurs années, nous tentons de donner à chaque manifestation ou rassemblement, une approche conviviale, sympathique. Nous plaidons donc coupable cette fois ci. Nous nous en excusons auprès de tous les acteurs, accompagnateurs et spectateurs.

Nous remercions la maman qui livra sa vision globale du challenge. Ecrit totalement justifié. Le comité va rectifier, après coup, son insuffisante prestation, en offrant aux huit participant(e)s des finales régionales, une récompense (un sac de sport). Gageons que l'exemple serve de leçon. AB

Pour se désinscrire, envoyer un courriel à newsletter-unsubscribe@basketloiret.com. Dans les deux cas, veuillez répondre à la demande de confirmation pour la prise en compte de la demande.

CONCOURS PHOTOS 2009 DU COMITÉ DU LOIRET DE BASKET-BALL



Règlement

Article 1. Organisateur du Concours

Le COMITÉ BASKET LOIRET DE BASKET-BALL, dont le siège social est situé Maison des Sports - 1240 rue de la Bergeresse, 45160 OLIVET, organise un concours de photos, ci-après dénommé l'organisateur du « CONCOURS PHOTO 2009 ».

Article 2. Participation au concours

Le concours photos 2009 consiste en la transmission de photos liées au thème suivant :

FÊTE DU MINI BASKET DU 3 MAI 2009, à des fins de désignation de gagnants ainsi qu'à une publication sur le site internet du Comité du Loiret de Basket-Ball.

Pour participer au concours, les photos doivent être transmises **avant le 24 Mai 2009** au siège social de l'organisateur.

Article 3.

La participation est conditionnée à la signature du document joint en annexe par lequel le participant donne son consentement aux conditions d'utilisation des photos définies par le Comité du Loiret de Basket-Ball et renseigne les informations demandées : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email valide, âge et profession. Ces informations doivent être pertinentes et permettre l'identification précise et rapide des participants. Ces derniers devront attester être résidents dans le Loiret.

Article 4.

Ne peuvent participer à ce concours, les administrateurs et les salariés du Comité du Loiret de Basket-Ball ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoints), tout photographe professionnel et les membres du jury.

Article 5.

Pour participer, les mineurs non émancipés devront impérativement être munis d'une autorisation écrite de leurs parents/tuteurs légaux communicable à l'inscription et, en tout état de cause, préalablement à l'attribution des dotations, libellée comme suit :

"Je soussigné M. xxxx parent ou administrateur légal de l'enfant « prénom » « nom » autorise « prénom » « nom » à participer au concours photos du Comité du Loiret de Basket-Ball et à disposer des dotations offertes dans le cadre de ce concours. J'autorise la licence des droits de propriété intellectuelle portant sur les photos telle qu'indiquée à l'article 11 du règlement.

Fait à _____, le _____

Signature"

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant mineur en l'absence de cette autorisation.

Article 7.

Pour participer, les auteurs doivent :

- Fournir un maximum de 3 photographies, identifiées chacune avec nom et prénom, au Comité du Loiret de Basket-Ball **avant le 24 Mai 2009** et au format numérique, que ce soit par e-mail, sur CD-ROM ou DVD-ROM, ou encore sur clé USB.

- Fournir le document annexe au règlement du "concours photos 2009", préalablement retiré auprès du Comité du Loiret de Basket-Ball ou rédigé à l'identique sur papier libre, dûment complété et signé.

Article 8. Sélection des gagnants

La sélection sera effectuée par un Jury composé de personnalités reconnues pour leurs compétences dans le domaine de la photographie ou en liaison avec la Fête du Mini Basket. Les photos seront notées selon des critères d'esthétisme, d'originalité, de composition, de cadrage. Dans l'hypothèse où une photo ne répondrait pas aux critères de qualité suffisants exigés, la photo serait purement et simplement écartée sans recours possible de la part du participant.

Article 9. Information des résultats

Les gagnants seront avertis par courrier postal par l'organisateur, grâce aux informations personnelles transmises lors de l'inscription.

Article 10. Dotations offertes par le Comité du Loiret de Basket-Ball

L'organisateur remettra aux gagnants du concours 2009 différents lots selon son choix et les accords qu'il aura conclus avec ses sponsors éventuels.

Il y aura 3 prix.

Les dotations seront remises lors de l'Assemblée générale qui se tiendra le 05 juin 2009 à partir de 19 heures, ou, le cas échéant, seront disponibles au siège social du Comité du Loiret de Basket-Ball jusqu'au *31 décembre 2009*. Après cette date, les lots non récupérés redeviendront la propriété du Comité du Loiret de Basket-Ball.

Article 11. Propriété intellectuelle

a) Licence de droits de propriété intellectuelle

Les participants concèdent à l'organisateur une licence, exclusive, de droits de propriété intellectuelle portant sur les photos. Cette licence est concédée pour le monde entier.

Ceci comprend le droit pour l'organisateur d'utiliser les photos à des fins de promotion de ce concours et des éditions suivantes.

La licence porte sur le droit pour l'organisateur de :

- reproduire et/ou faire reproduire en tout ou partie, à titre temporaire ou définitif, associés ou non à d'autres œuvres de quelque nature qu'elles soient, de genre identique ou différent, à titre gratuit, par tout procédé, connus ou inconnus, sur tous supports, notamment et non limitativement, analogique, magnétique, électronique, numérique ou optonumérique (notamment disquettes, cassettes, disques durs, bases de données, site internet, site intranet, site extranet), sur tout serveur informatique, connus ou inconnus à ce jour, en utilisant tous rapports de cadrage et ce, par tous procédés techniques, et notamment mécaniques, magnétiques, numériques, informatiques ou cinématographiques. Le droit d'établir et/ou de faire établir, sans limitation quant au nombre d'exemplaires, tous originaux, doubles ou copies, sur tous supports, en tous formats et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour, à partir de la photo ;

- de représenter et/ou de faire représenter, en les communiquant au public, associées ou non à d'autres œuvres de quelque nature qu'elles soient, de genre identique ou différent, à titre onéreux ou gratuit, intégralement ou par extraits, par présentation au public et par tous modes de diffusion connus ou inconnus, et notamment et non limitativement par télédiffusion par fil ou sans fil, par

télétransmission par fil ou sans fil et par tous moyens tel que le réseau internet ou la téléphonie ou tout autre réseau de transmission existant ou à venir, informatique, télématique, par télédiffusion par tous procédés, et notamment par les réseaux satellitaires, par les réseaux terrestres, la câblodistribution, la diffusion en streaming impliquant une reproduction temporaire, par téléchargement, par la 3 représentation sur les écrans notamment de téléphones mobiles, de téléphones fixes, d'ordinateurs ou de terminaux mobiles, le droit de présentation de la photo au public, à l'occasion d'expositions, de projections publiques, de festivals ;

- utiliser et/ou de faire utiliser toute image transmise pour ce concours sur tous supports graphiques (affiches, posters, autocollants...) et tous médias ;

- diffuser des images réalisées choisies par l'organisateur et/ou tout tiers désigné à cet effet sur tout réseau et notamment les sites Internet permettant une communication au public,

- d'intégrer et/ou de faire intégrer les photos à des compilations associant des œuvres de toute nature.

Cette licence emporte le droit pour l'organisateur d'apporter aux photos, toutes modifications, ajouts, suppressions, qu'il jugera utiles, sous réserve du respect du droit moral de l'auteur.

En outre, les photos pourront être accompagnées de toutes légendes, commentaires et/ou illustrations.

Il est précisé que la licence n'a pas pour effet de transférer le droit d'auteur à l'organisateur et que l'utilisation des photos par le Comité du Loiret de Basket-Ball dans le cadre de la Licence ne saurait conférer un droit à rémunération aux auteurs des photos.

b) Diffusion sur le site internet du Comité du Loiret de Basket-Ball

Par ailleurs, les photos soumises au concours pourront être diffusées sur les sites internet du Comité du Loiret de Basket-Ball.

c) Garanties

Les participants garantissent à l'organisateur la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux photos. Les participants garantissent expressément à l'organisateur qu'ils n'introduiront dans leur photo aucun élément (images, sons, photographies, noms, marques, etc.) susceptible de violer les droits des tiers et de donner lieu à des attaques pour plagiat et/ou contrefaçon et/ou violation de la vie privée, du droit au nom, du droit à l'image. Les photos doivent être libres de droit. Elles ne doivent pas avoir fait l'objet d'un contrat dont l'objet pourrait limiter le Comité du Loiret de Basket-Ball quant à la diffusion et la distribution envisagées.

Les participants garantissent le Comité du Loiret de Basket-Ball contre tout trouble, action, réclamation, opposition, revendication et éviction quelconque provenant d'un tiers qui soutiendrait que l'une des photos viole ses droits, ainsi que contre tout dommage ou responsabilité encouru dans l'exercice des droits attachés aux photos.

A ce titre, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation écrite des personnes représentées sur les photos, ou de leurs représentants contractuels ou légaux, à des fins d'utilisation de leur image. A cet égard, les participants s'engagent à justifier par écrit, à l'organisateur, à tout moment, et fournir à l'organisateur, à la première demande de ceux-ci, copie de l'ensemble des écrits justifiant ladite autorisation, ce à quoi s'engage et ce que reconnaissent,

d'ores et déjà irrévocablement les participants.

Les participants garantissent également qu'ils sont bien seuls titulaires des droits concédés à l'organisateur et que les photos ne portent pas atteinte aux droits d'autrui ; qu'à défaut d'être seuls titulaires des droits, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils ont obtenu par écrit, préalablement à la mise à la disposition de ces photos, soit auprès de l'ensemble des titulaires de droits de propriété intellectuelle sur les photos, soit par l'intermédiaire des sociétés de perception et de répartition des droits qui les représentent, l'ensemble des autorisations ou droits nécessaires à la licence stipulée ci-dessus lui permettant de s'engager dans les termes de la licence, à titre personnel, et le cas échéant, au nom et pour le compte des personnes précitées. A cet égard, les participants s'engagent à justifier par écrit, à l'organisateur, à tout moment, et à fournir, à la première demande de ceux-ci, copie de l'ensemble des écrits justifiant lesdites autorisations, ce à quoi s'engage et ce que reconnaissent, d'ores et déjà irrévocablement, les participants.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la participation au concours, à tout moment et sans préavis, tout participant qui adopterait une attitude déloyale eu égard aux obligations de garanties.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure, à tout moment et sans préavis, les photos dont le contenu serait violent, pornographique, raciste ou de nature à porter atteinte aux droits des tiers, aux bonnes mœurs et à l'ordre public, et de saisir les autorités compétentes.

Article 12. Données personnelles

L'ORGANISATEUR S'ENGAGE A NE PAS DIFFUSER CES DONNEES ET S'ENGAGE A LES GARDER CONFIDENTIELLES.

En accord avec la loi Informatique et Liberté, n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à ce concours bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Pour exercer ce droit, il suffit d'en faire la demande en écrivant à COMITÉ BASKET LOIRET DE BASKET-BALL, Maison des Sports - 1240 rue de la Bergeresse, 45160 OLIVET.

Article 13. Responsabilité

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le Comité du Loiret de Basket-Ball ne saurait être responsable des dommages résultant de la perte des photos. Il relève de la responsabilité des participants de conserver une copie durable de toute image transmise au Comité du Loiret de Basket-Ball, les documents n'étant pas remis après le concours.

De même, le Comité du Loiret de Basket-Ball ne saurait être tenue responsable pour les éventuelles difficultés liées à la diffusion des données et des images.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger, de suspendre, d'annuler le concours préalablement à la fin de la période de participation.

Dans cette hypothèse, le Comité du Loiret de Basket-Ball s'engage à en avertir ses lecteurs dans la newsletter ainsi que les participants déjà inscrits.

En application de cette clause, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité pour les éventuels dommages directs ou indirects de quelque nature que ce soit, subis au cours de l'organisation du présent concours.

Article 14. Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort d'ORLEANS.

Article 15. Consultation du règlement

Il est disponible à la consultation sur le site du Comité du Loiret de Basket-Ball ou à son siège social.

ANNEXE

Je soussigné, (nom, prénom)

Autorise le Comité du Loiret de Basket-Ball à publier et exposer les photographies que je mets à sa disposition sans contre partie et j'accepte de façon intégrale le règlement du « Concours photos 2009 » du Comité du Loiret de Basket-Ball consultable à son siège social ou sur son site internet.

Le :

Signature :

Nom : Prénom :

Adresse :

N° de tél : Adresse e-mail :

Age : Profession :

► Journée complémentaire **POUSSINS** au **samedi 09 mai 2009**

Poussins - Code PM		
Briare CSC	AS Ménestreau	/
Orléans Pieds Blancs les Aydes	Orléans Basket-1	/
Entente Aschères/Chilleurs	Malesherbes Sporting Club (PMX)	/
Orléans Basket-2	Saint Denis de l'Hôtel ASM	/
Entente Malesherbes/Puiseaux (PMX)	Orléans Basket-3	/

Poussines - Code PF		
CMPJM Ingré Basket-2	Entente Chilleurs/Aschères	/
Orléans Pieds Blancs les Aydes	USM Olivet	/

Triangulaire à Olivet

USM Olivet-2	Trainou-2 AS	/
Trainou-2 AS	La Montjoie Saint Denis en Val	/
La Montjoie Saint Denis en Val	USM Olivet-2	/

Poussins mixtes - Code PX		
Entente Aschères/Chilleurs (PM)	Malesherbes Sporting Club	/
Entente Malesherbes/Puiseaux	Orléans Basket-3 (PM)	/

► 6ème journée **Perfectionnement Mini Poussin(e)s** au **samedi 16 mai 2009**

Perfectionnement Mini Poussins Code MPM		
Orléans Basket-1	Entente Aschères/Chilleurs	/
Trainou AS	Malesherbes Sporting Club	/
ES d'Ormes Basket Ball	USM Olivet-1	/
CMPJM Ingré Basket	Amicale Neuville aux Bois	/
Entente Loury/Rebréchien	ASB Semoy	/
La Montjoie Saint Denis en Val	CJF Les Aubrais	/
Amicale Gidy Basket	USM Olivet-2	/
Orléans Basket-3	ACB La Chapelle	/
Amilly J3 Sports	Saint Denis de l'Hôtel ASM	/
ABC Saint Jean de Braye 45-1	Boigny BC	/
Saint Jean le Blanc Basket	ABC Saint Jean de Braye 45-2	/
Abeille de Gien	Orléans Basket-2	/
USM Saran	Chécy Jeunesse Sportive	/
Entente Beaune Boiscommun	USM Montargis	/

Perfectionnement Mini Poussines Code MPF		
Entente Beaune Boiscommun	USM Saran	/
La Montjoie Saint Denis en Val	Amicale Neuville aux Bois	/
CJF Les Aubrais	USM Montargis	/
Orléans Basket	Entente Rebréchien/Loury 1	/
Entente Rebréchien/Loury 2	CO Solognot Marcilly	/
ABC Saint Jean de Braye 45	US Fay aux Loges	/
Entente Puiseaux/Malesherbes	Entente Chécy/Boigny	/
Entente Aschères/Chilleurs	Puiseaux AS	/

Perfectionnement Mini Poussins Mixtes Code MPX		
CSA Saint Ay	BC Patay	/
Vitry aux Loges USM	Sermaises Basket Club	/
AS Basket St Benoît/Les Bordes	Sully sur Loire CSM	/
Chaingy AS	USF La Ferté Saint Aubin	/
Cléry Saint André AAS	BC Balgentien	/
Entente Sportive Gâtinaise	Basket Château Renard	/
US Sandillon	Meung sur Loire La Magdunoise	/
ASPTT Orléans	Orléans Pieds Blancs les Aydes	/